

Concours Pentaèdre - Youkali, 5^e édition

RÈGLEMENTS :

A. CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le Concours est ouvert à tout citoyen canadien ou résident permanent du Canada actuellement étudiant.
2. Le Concours est ouvert exclusivement aux instrumentistes et ensembles (trio, quatuor, quintette) de musique de chambre pour vents (flûte, hautbois, clarinette, basson et cor). Un seul formulaire doit être soumis pour les ensembles.
3. Le candidat doit être âgé d'au plus 25 ans le 27 octobre 2023. Dans le cas de groupes de musique de chambre, tous les musiciens du groupe devront être âgés de 25 ans ou moins. **Cette règle ne s'applique pas aux pianistes accompagnateurs.**
4. Le candidat ou l'ensemble devra présenter au moins une œuvre originale du compositeur Francis Poulenc (1899-1963).
5. Le candidat ou l'ensemble accepte, par son inscription, de se soumettre à toutes les conditions du Concours ainsi qu'aux décisions du comité et du jury du Concours qui seront finales et sans appel.
6. Le candidat qui ne respecterait pas un des règlements du Concours s'expose à une disqualification sans appel.

B. INSCRIPTION

1. Le dossier d'inscription devra être envoyé à Pentaèdre au plus tard le 27 octobre 2023 via le formulaire électronique. Tout dossier incomplet sera rejeté.
2. Outre le formulaire d'inscription, le dossier doit inclure :
 - une preuve de paiement des droits d'inscription de cinquante dollars (50 \$) CA, non-remboursable ;
 - une preuve d'âge et de citoyenneté canadienne ou de statut de résident permanent du Canada (par exemple, une photocopie claire du passeport canadien, du certificat de naissance, de la carte de citoyenneté canadienne - recto et verso - ou de la carte de résident permanent du Canada) – et ce, le cas échéant, pour tous les membres du groupe;
 - le titre et le minutage des œuvres qui seront présentées au Concours. Le programme, d'une durée de 20 à 25 minutes, doit comprendre :
 - une œuvre originale du compositeur Francis Poulenc (*les bassonistes devront présenter une œuvre de style équivalente de Jean Françaix, Henri Dutilleux ou Alexandre Tansman*);
 - une ou deux autres œuvres de styles variés ;
 - les partitions complètes (scores) des œuvres présentées au Concours ;

Concours Pentaèdre – Youkali, 5^e édition (saison 2023-2024)

- un enregistrement vidéo d'œuvres ou d'extraits d'œuvres (mouvements complets) de styles variés, le tout d'une **durée maximum** de 15 minutes, au moyen d'un lien Youtube ou Vimeo. La ou les œuvres enregistrées ne sont pas tenues d'être les mêmes que celles présentées au Concours, le 10 novembre 2023. La qualité de l'enregistrement soumis pourra influencer la décision du jury. Aucun montage n'est accepté lors des extraits musicaux. Cependant, il est possible de faire du montage entre les œuvres ou extraits. Le lien doit être accessible pour Pentaèdre à partir du 27 octobre 2023, et ce, pour une durée de deux (2) mois ;
- un curriculum vitae (études, professeurs, diplômes, prix, expérience professionnelle) ;
- une attestation d'études valide pour l'année 2023-2024 pour tous les candidats ;
- une photo du candidat ou de l'ensemble de format jpeg., 300 DPI. Le crédit de la photo doit apparaître dans le titre du fichier.

C. ÉPREUVES ET DÉROULEMENT

1. Une première sélection sera effectuée suite à la réception des inscriptions et enregistrements.
2. Les candidats et ensembles admis au concours seront avisés au plus tard le 3 novembre 2023 ;
3. Les candidats et ensembles retenus seront appelés à se présenter au Concours, à la salle Serge-Garant de la faculté de musique de l'Université de Montréal, le 10 novembre 2023 ;
4. Les candidats et ensembles admis au Concours se verront attribuer un ordre de passage par tirage au sort. L'heure de leur prestation leur sera communiquée au plus tard le 3 novembre 2023 ;
5. La prestation du candidat ou de l'ensemble peut être interrompue à la discrétion du jury.

D. PRIX

1. Au terme du concours, plusieurs prix et bourses seront remis aux lauréats ;
 - a. Trois Prix (1^{er} Prix de 1 500\$, 2^e Prix de 1 000\$ et 3^e Prix de 500\$) ;
 - b. Un « Prix Coup de cœur Youkali », comprenant une bourse ainsi qu'une invitation à participer à un événement professionnel ;
 - c. Un « Prix Coup de cœur UdeM » sous forme de bourse d'étude.
2. Le Prix « Coup de cœur UdeM » sera attribué par un membre du jury représentant la faculté de musique de l'Université de Montréal. Ce prix tiendra la forme d'une bourse d'étude à la faculté et sera conditionnel à l'inscription du candidat à la faculté de musique pour l'année scolaire 2024-2025. Ce prix ne peut être attribué à un candidat inscrit dans la catégorie « ensembles de musique de chambre ». La faculté de musique se réserve le droit de modifier le montant de la bourse ou de n'attribuer ce prix à aucun candidat, et ce, sans préavis.

Concours Pentaèdre – Youkali, 5^e édition (saison 2023-2024)

3. La remise des Prix aura lieu lors du concert « Carte blanche à Élise Poulin », le 10 novembre 2023, à 19h30, à la salle de concert du Conservatoire de musique de Montréal (4750 av. Henri-Julien). Les participants au Concours auront droit à un billet de faveur pour y assister.

D. CESSION

1. Le candidat ou l'ensemble est tenu de libérer, en faveur du Concours, tous les droits de captation, de diffusion et d'enregistrement de tout ordre ainsi que les droits de suite et ce, pour une période de cinq ans à compter des prestations. En complétant et soumettant le formulaire d'inscription, le candidat ou l'ensemble consent à des utilisations ultérieures de l'enregistrement de ses prestations.

E. PIANISTES

1. Le cas échéant, chaque candidat sera responsable de son accompagnateur, à ses frais.

G. ENGAGEMENT DU CANDIDAT OU DE L'ENSEMBLE

1. Le candidat ou l'ensemble s'engage à être libre de toute activité professionnelle et académique, sauf celles reliées au Concours, le 10 novembre 2023 ;
2. Une tenue de ville soignée est de rigueur pour toutes les prestations données devant le public.

H. AUTORITÉ DU CONCOURS

1. Le comité du Concours se réserve le droit d'annuler le Concours si le nombre d'inscriptions est jugé insuffisant ;
2. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner un prix.
3. Les lauréats du Concours seront choisis par le jury, dont la décision sera finale et sans appel ;
4. Le Concours se réserve le droit de changer le texte des règlements à tout moment et sans avis préalable.